

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Louis-Adrien DELARUE.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ À François NEBOUT,
Marie-Laure DUMONT À Isabelle BOURIAU,
Louis-Adrien DELARUE À Cédric JEGOU.

MEMBRE ABSENT :

Sabrina BURON.

Madame Marie-Claire NEAUD a été nommée secrétaire de séance

N° 2023-143- Finances - Rajout d'une durée d'amortissement pour le matériel de téléphonie.

Suite au changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2023 (M57), une durée d'amortissement doit être fixée par rapport à l'acquisition de matériel de téléphonie.

Vu la délibération n° 2022-088 du 26 septembre 2022 approuvant le passage du budget principal et du budget du Foyer Soleil à la nomenclature M57,

Vu la délibération n° 2022-120 du 9 novembre 2022, fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations des budgets communaux au travers du règlement budgétaire et financier,

Vu la création d'un compte spécifique en M57 dédié à l'acquisition de matériel de téléphonie,

Considérant qu'aucune durée d'amortissement n'avait été fixée auparavant par la commune pour ce type de biens,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve de fixer à 5 ans la durée d'amortissement du matériel de téléphonie.

Fait et délibéré en mairie, le 19 décembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT